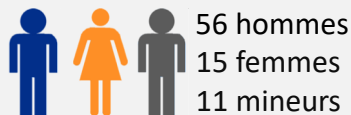




La présente infographie porte sur l'ensemble du contentieux judiciaire des filières dites « syro-irakiennes » du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018. Les personnes ont été poursuivies pour s'être rendues sur le théâtre des opérations d'organisations terroristes en Syrie ou en Irak, pour avoir eu l'intention de s'y rendre, pour leur appartenance à des réseaux de soutien logistique et financier ou pour leur participation à des projets d'attentats en lien avec le contexte syro-irakien.

SEXE



ÂGE

Moyenne d'âge
26 ANS

* Moyenne calculée à partir de l'âge des prévenus au moment du procès. Les faits sont commis en moyenne entre deux et trois ans avant le procès.

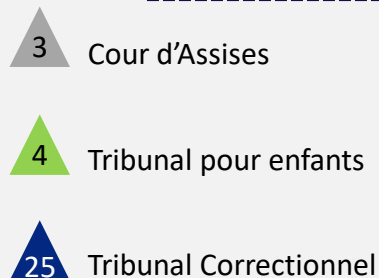
2^{EME} SEMESTRE 2018

82
PERSONNES JUGÉES



32
PROCÈS

RÉPARTITION PAR JURIDICTION



MOYENNE DES PEINES

MOYENNE DES PEINES PRONONCÉES

8 ans et 4 mois

MOYENNE DES PEINES THÉORIQUES

7 ans et 2 mois

MOYENNE DES PEINES PRONONCÉES PAR CATÉGORIE

18 ans Sur place (20 personnes jugées)

7 ans et 9 mois Revenants (9 personnes jugées)

4 ans et 9 mois Autres (25 personnes jugées)

4 ans et 8 mois Velléitaires (28 personnes jugées)

La catégorie « Autres » comprend :

- Les projets d'attentats (individus ayant participé par des actes matériels ou immatériels à la mise en œuvre d'un projet d'attentat sur le territoire national), soit 8 personnes jugées au 2^{ème} semestre 2018.

- Les soutiens logistiques (individus ayant aidé de manière matérielle ou immatérielle des personnes impliquées dans une entreprise terroriste), soit 17 personnes jugées au 2^{ème} semestre 2018.

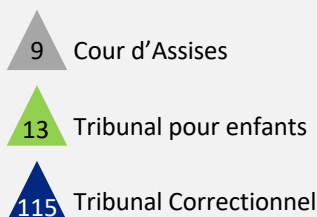
DONNÉES ACTUALISÉES DU CONTENTIEUX (2014 À 2018)



Moyenne d'âge
25 ANS

384
PERSONNES
JUGÉES

137 Procès



MOYENNE DES PEINES PRONONCÉES

6 ans et 11 mois

MOYENNE DES PEINES THÉORIQUES

5 ans et 8 mois

Focus sur trois procès marquants

Cour d'Assises spécialement composée

Mohamed Réda Ouharani né à Oran et âgé de 23 ans au moment des faits, rejoint l'EI en Syrie courant 2014. Arrivé sur zone il se voit confier, en compagnie d'un autre djihadiste français Faïz Bouchrane, la commission d'un attentat-suicide au Liban visant la communauté chiite. Durant les préparatifs ils auraient rencontré le porte parole et l'un des plus hauts dignitaires de l'organisation: Abou Mohamed Al Adnani. Après avoir enregistré une vidéo de revendication et reçu leurs instructions, ils atterrissent au Liban et une semaine plus tard Ouharani se ravise et regagne la France le 12 juin 2014. Il est interpellé le 1er juillet de la même année et condamné à une peine de 10 années d'emprisonnement.

16^{ème} Chambre – Tribunal Correctionnel

David Mouawad, djihadiste de nationalité française et libanaise effectue deux séjours au sein d'Ahrar al Sham (AAS) au cours de l'année 2013. Après quelques mois passés en Syrie, il retourne en Turquie et est interpellé à son retour en France en septembre 2015 à son arrivée à l'aéroport de Charles de Gaulle. La Cour ayant considéré qu'AAS ne pouvait être qualifié d'organisation terroriste (non listé par l'ONU), il est relaxé par la 16^{ème} chambre du TC de Paris. Son co-prévenu **Adnan Baroukh**, qui est toujours en zone irako-syrienne à ce jour, a combattu par la suite au sein de l'EI. Il est condamné en son absence à 10 années d'emprisonnement dont 2/3 de sûreté.

16^{ème} Chambre – Tribunal Correctionnel

Jeff Terosiet, Mohamed Rezquallah et Murat Turgut sont jugés pour avoir exprimé des velléités de départ vers l'EI en Syrie en 2015. Seul Jeff Terosiet tente de rejoindre l'organisation mais est interpellé le 18 juillet 2015 par les autorités turques à Istanbul. Il est condamné à une peine de 12 ans d'emprisonnement dont 2/3 de sûreté en état de récidive légale. Il a déjà été condamné en 2009 pour avoir tué son beau-père. Les deux autres ont envisagé un départ vers la Syrie et ont facilité le départ d'autres candidats et notamment Jeff Terosiet. Mohamed Rezquallah et Murat Turgut ont été condamnés à des peines de 4 ans de prison ferme dont 2 ans de SME pour le dernier.

